

# MAIRIE DE DOMARIN

## 2022/10/10 Conseil Municipal n° 09-2022

Séance du lundi 10 octobre 2022 à 20h00

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, A. GARNIER, M. FAURE, C. GAGEY, ML AGAVIOS, S. BARBERET, P. BEAUVIER, V. CABANEL, M. GINDRE, S. GUINET

Pouvoirs : B. ALLARD à A. GARNIER, L. POULET à J. REYNAUD, M. NDOYE à A. MARY

Excusé : P. BOISSAT

Absents : E. TAILLOT, J. CHABERT

Secrétaire de séance : Anne GARNIER

Secrétariat : A. CHOLLET

Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022 : Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2022, rédigé par Jean REYNAUD, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire du 13 septembre au 10 octobre 2022 :

- 13/09/2022 : Acceptation du devis FUZIER-LAMBERT pour la création d'une rampe d'accès PMR à l'église. Montant du devis TTC : 14307.60 €.
- 13/09/2022 : Acceptation du devis PARCS ET SPORTS pour la fourniture de cages de football. Montant du devis TTC : 7032.00 €.
- 22/09/2022 : Acceptation du devis CHAVANEL AGRI pour l'équipement du tracteur pour le déneigement. Montant du devis TTC : 12960.00 €.

## **Délibération :**

### ➤ **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le Conseil Municipal approuve le passage de la Commune de Domarin à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

### **Adopté à l'unanimité.**

### **Questions diverses :**

- Courrier du gérant de la Micro-Crèche Les Petits Nids. Demande d'utilisation de la salle de l'Amitié le lundi 5 décembre de 15h00 à 20h00 pour un spectacle de fin d'année avec les enfants et leurs familles, suivi d'un moment convivial.
- Courrier du Préfet de l'Isère qui rappelle l'obligation de mettre en place le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) dans les 2 ans.
- Courrier d'ITS (Institut de Thérapie Sportive) à la recherche d'une salle communale dans les environs de Bourgoin-Jallieu pour pratiquer ses activités.
- Remerciements du Comité de l'Isère de Judo pour l'accueil du rassemblement départemental de Ju-jitsu et du stage Kata les 1<sup>er</sup> et 2 octobre à Domarin.
- Les Travaux CAPI montée de la Reytière pour l'enrochement de maintien de chaussée ont débuté.

**Fin de séance à 21h30  
Anne GARNIER**

**Les délibérations peuvent être consultées en mairie sur simple demande auprès du Secrétaire.**